



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suivi de la Quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par Advocates for Youth, Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women, Awaz Centre for Development Services, Catholics for Choice, Center for Health and Gender Equity, le Lobby européen des femmes, Family Care International, la Fédération pour les femmes et la planification familiale, le Forum pour les femmes et le développement, la Fundación para Estudio e Investigación de la Mujer, la Fondation allemande pour la population mondiale (DSW), la Fédération internationale pour la planification familiale (Europe), l'Association italienne des femmes pour le développement, Planned Parenthood Federation of America, Population Action International, le réseau ACTIVAS, le Réseau pour la santé des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, Stichting Rutgers WPF, l'Association suédoise pour l'éducation sexuelle, Väestöliitto — Family Federation of Finland et l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Comme nous le savons tous, on estime qu'aujourd'hui dans le monde, 222 millions de femmes et de filles qui ne souhaitent pas tomber enceintes n'utilisent pas de moyens de contraception modernes, qu'environ 16 millions d'adolescentes connaissent au moins une grossesse entre 15 et 19 ans, que 39 000 mariages d'enfants sont célébrés chaque jour sur la planète, que 13,8 millions de petites filles africaines sont excisées, qu'une femme sur trois dans le monde est victime de violences, notamment sexuelles, infligées par son partenaire, par un tiers ou par les deux à la fois, que 287 000 décès liés à la grossesse ou à l'accouchement sont enregistrés chaque année, et que les complications liées aux avortements non médicalisés entraînent tous les ans la mort d'environ 47 000 femmes.

En tant qu'organisations engagées en faveur de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes, de leurs droits et de leur santé en matière de sexualité et de procréation, nous ne savons que trop bien que malgré tous les appels et les recommandations émis, malgré toutes les politiques, les programmes, les lois et autres mesures mis en œuvre, les progrès accomplis dans les domaines de l'autonomisation des femmes, de leur santé sexuelle et reproductive et de l'application de leurs droits en la matière ont été limités, en particulier pour les adolescentes.

Nous appelons donc la Commission de la condition de la femme à promouvoir et à soutenir, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, l'inclusion d'un objectif indépendant consacré exclusivement à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes et des filles. Nous encourageons également la Commission à étendre la prise en compte de la problématique hommes-femmes à l'ensemble du cadre fixé pour le programme.

Les cibles fixées au titre du nouvel objectif consacré à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes et des filles doivent permettre de :

- a) Protéger les femmes et les filles et leur garantir la pleine jouissance de leur santé et de leurs droits en matière de sexualité et de procréation, notamment via la mise en place des systèmes de suivi et de protection nécessaires;
- b) Prévenir et éliminer les contraintes et les violences sexuelles dont sont victimes les femmes et les filles, notamment les mariages forcés et/ou précoces, les mutilations génitales et autres pratiques néfastes, ainsi que mobiliser les hommes et les garçons et promouvoir l'évolution des normes en faveur de l'égalité des sexes;
- c) Garantir aux victimes de violence sexiste un accès universel à une gamme complète de services essentiels.

En outre, afin de garantir que la santé les droits des femmes et des adolescents en matière de sexualité et de procréation soient pleinement protégés, nous appelons la Commission à promouvoir et à appuyer la création, dans le cadre de l'objectif consacré à la santé, d'une cible spécifique portant sur l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et sur le respect des droits de tous en la matière.